



Comment donc devrions-nous procéder pour nous mettre concrètement au travail ? Il nous faut structurer rapidement cette Conférence afin de pouvoir nous concentrer sur les éléments de convergence. Nous devons nous atteler à notre tâche de donner effet et expression à notre devoir de nous abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans nos relations mutuelles.

Monsieur le Président, la confiance réciproque passe par la prévisibilité. Il ne suffit pas d'un coup de baguette magique pour la créer. Elle ne peut se décréter, il faut la construire. C'est le seul moyen de nous convaincre les uns les autres que nos forces militaires respectives

n'existent que pour la protection légitime de notre sécurité nationale et le maintien de la paix, et qu'elles ne présentent aucune menace pour la souveraineté de quiconque. Ce n'est qu'en réunissant les conditions de la confiance réciproque, par un effort concret, que la stabilité pourra régner dans les relations politiques en Europe. Ce n'est qu'une fois créées les conditions d'une réduction des forces qu'on pourra en arriver à une proposition viable propre à déclencher un processus d'amélioration des relations entre États, qui pourrait dépasser le cadre de cette Conférence et déboucher sur des ententes significatives. Je crois que ce sont là les aspirations essentielles de tous nos peuples. »

les États participants reconnaissent l'importance de la volonté politique. Nos divergences portent sur la manière de traduire cette volonté en actes.

La pierre angulaire de la première approche au renforcement de la confiance est l'échange d'informations destinées à clarifier les intentions grâce à une plus grande transparence des activités militaires. La deuxième approche revient à échanger des déclarations d'intention bienveillantes.

Il n'y a là rien de nouveau. Les deux approches ont vu le jour bien avant la période actuelle de tensions Est-Ouest.

Lors de la négociation de l'Acte final, il y a une dizaine d'années, c'est-à-dire à une époque où les relations Est-Ouest étaient bien plus détendues, on dénigrait souvent la notion de transparence des affaires militaires comme n'étant qu'un procédé d'espionnage, et ce en termes si acrimonieux que les négociations semblaient sur le point d'être rompues. Mais personne n'a cherché alors, et personne ne veut aujourd'hui, forcer quiconque à avaler le terme 'transparence'.

Nous utilisons ce mot comme nous le faisons alors pour décrire l'antidote au secret et à la dissimulation. Dans le contexte de nos travaux ici, le secret et la confiance sont incompatibles et la passion pour la dissimulation comme forme de pensée est l'ennemi irréductible de ceux qui cherchent à instaurer des relations plus stables entre nous.

Mais c'est le concept, et non le terme par lequel on le désigne, qui compte. Ainsi que notre collègue français l'a exprimé l'autre jour, nous n'obligeons pas ceux qui n'aiment pas le terme 'transparence' à l'inscrire dans notre document final. Nous devrions 'démystifier', pour reprendre le mot judicieux de l'ambassadeur de Belgique, 'démystifier' cette notion une fois pour toutes. Ce que nous entendons par transparence est l'échange entre États, selon un mécanisme régulier et coopératif, de renseignements militaires déjà publiés dans la presse dans certains pays et disponibles auprès d'autres sources.

Si nous pouvons nous entendre sur le sens de cette notion et sur son utilité sur le plan du renforcement de la confiance, nous pouvons trouver un autre mot pour la décrire. Nous pourrions, par exemple, parler de 'franchise'.

Intervention du 27 septembre 1984 sur la transparence et sur le mandat de la conférence

« Nous semblons avoir de la difficulté à nous mettre en marche. Notre travail s'avère au moins aussi difficile que certains le craignaient — et vu la teneur de nos discussions jusqu'à présent, je soupçonne que cela aurait été le cas même si la situation internationale avait été plus détendue qu'elle ne l'est en ce moment.

Nous nous trouvons en présence de deux approches concurrentes du renforcement de la confiance. Elles reflètent des conceptions idéologiques et militaires profondément divergentes, mais toutes deux visent à réduire le risque du déclenchement d'une guerre nucléaire en Europe.

Voilà le dénominateur commun essentiel. Voilà le message indubitable qui se dégage de notre mandat et que nul ne conteste.

Pourquoi donc certaines délégations veulent-elles s'attarder sur d'autres aspects du mandat ? Nous risquons de voir s'effondrer tout l'édifice si nous continuons à nous quereller sur quelques points mineurs.

Les deux approches concurrentes du renforcement de la confiance transparaissent clairement des propositions dont nous sommes saisis. Ce que j'estime être une majorité des États participants optent pour des mesures qui, dans la

pratique, instaurent la communication, l'échange entre les membres de preuves crédibles de l'absence d'intentions menaçantes. S'il est vrai que cet échange, à divers égards, ne ferait que confirmer publiquement ce que les États ont déjà pu apprendre d'autres sources, il aurait néanmoins un impact politique et psychologique profond, car il témoignerait de la volonté expresse et de la détermination des États concernés. Ces mesures, si elles étaient acceptées, seraient la manifestation d'un engagement politique, celui de faciliter l'établissement de modèles de l'activité militaire normale, permettant ainsi aux États de discerner les écarts significatifs par rapport à la norme, qui seraient le signe d'un péril éventuel.

Une minorité de nos partenaires à cette négociation semble préconiser une approche moins spécifique, moins concrète, du renforcement de la confiance. Ils le conçoivent comme un processus lâche — un processus qui, étant essentiellement déclaratoire, serait beaucoup plus difficile à quantifier, à mesurer et à percevoir de visu. Dans un tel régime, nous ne saurions qu'un engagement solennel a été rompu qu'une fois le fait accompli — c'est-à-dire, manifestement, une fois qu'il serait trop tard pour prévenir la tragédie.

Nous prenons note, toutefois, que tous